

Association Fufus de L'Ouest

La Besnarde

35510 CESSON-SEVIGNE

fufus_de_louest@yahoo.fr

www.fufusdelouest.com

Tel : 06 04 03 59 46



Règlement intérieur de l'association les Fufus de l'Ouest

Le présent règlement intérieur a pour fonction de compléter les statuts de l'association Les Fufus de l'Ouest (association régie par la loi de 1901) qui a pour but d'informer et de conseiller le public sur le furet (notamment l'éducation, les soins, la nourriture, le confort à lui donner), de défendre et protéger le furet contre toute action contraire à son bien-être et à sa survie, et enfin de promouvoir le furet en tant qu'animal de compagnie, au moyen de rassemblements et d'activités diverses.

Domiciliation :

Si l'association n'a pas de local prévu à cet effet, l'association les Fufus de l'Ouest sera domiciliée par défaut au domicile de son président ou au domicile de tout autre membre de son bureau sur décision dudit bureau.

Activités :

L'association Fufus de l'Ouest, créée le 5 septembre 2005, a pour but d'informer et de conseiller le public sur le furet (notamment l'éducation, les soins, la nourriture, le confort à lui donner), de défendre et protéger le furet contre toute action contraire à son bien-être et à sa survie, et enfin de promouvoir le furet en tant qu'animal de compagnie, au moyen de rassemblements et d'activités diverses.

Elle étend son action principalement sur les régions Bretagne, Basse-Normandie et Pays de Loire. Elle peut, le cas échéant, agir sur les régions Centre, Poitou-Charentes et Aquitaine.

But de l'association :

Les priorités de l'association sont de sauver des furets et de prendre soin des familles d'accueil de l'association en les respectant et leur rendant la tâche la plus aisée possible (réductions, commandes de nourriture ou de médicaments groupées ou à tarifs réduits, remboursements des frais engagés par les familles d'accueil le plus rapidement possible, etc.).

Cotisation :

La cotisation est obligatoire, elle dure un an, son prix est fixé en Assemblée générale.

Une carte de membre est fournie à chaque adhérent et lui donne droit à des avantages et réductions divers.

Le renouvellement se fait le jour de l'anniversaire de cotisation (exemple : si vous avez cotisé le 15 novembre 2006, vous pourrez renouveler votre adhésion au plus tard le 15 novembre 2007).

Le bureau :

Le bureau est élu au cours de l'assemblée générale pour un an. Les membres du bureau sont majeurs et élus parmi les adhérents de l'association à jour de cotisation. Les membres du bureau sont rééligibles sauf s'ils ont été radiés de l'association.

Il est composé de manière fixe :

- d'un Président
- d'un secrétaire
- d'un trésorier.

Mais peut également compter :

- un ou plusieurs vice-président(s)
- un ou plusieurs secrétaire(s) adjoint(s)
- un ou plusieurs trésorier(s) adjoint(s)

Réunion de bureau :

Il est souhaité au moins 2 réunions par an pour faire régulièrement le point sur la situation de l'association.

Etant donné la nature particulière des relations entre les membres et l'association, il est souvent difficile de réunir tous les membres physiquement. En effet, la plupart des relations se font de manière virtuelle, via Internet et le forum de l'association. Les réunions peuvent donc être également virtuelles (via une messagerie instantanée par exemple) ou par téléphone.

Comptes-rendus :

Un compte-rendu des assemblées générales est adressé à chaque membre de l'association.

Statuts des personnes au sein de l'association :

- Les membres ou adhérents sont les personnes ayant payé leur cotisation annuelle à l'association.
- Les bénévoles sont des membres à jour de cotisation ayant signé et rempli la Charte des bénévoles.
- Les familles d'accueil ne sont pas forcément adhérentes à jour de cotisation mais sont liées à l'association Fufus de l'Ouest par la signature de leur contrat de famille d'accueil.

Responsabilités :

Les membres de l'association et du bureau prennent leurs propres responsabilités et en assument les conséquences.

L'association les Fufus de l'Ouest dispose néanmoins de sa propre assurance de responsabilité civile.

Addendum au règlement intérieur Fufus de l'Ouest :

Font également partis du règlement intérieur :

- le contrat de famille d'accueil des Fufus de l'Ouest
- la charte des bénévoles des Fufus de l'Ouest
- la charte médiévale de l'association les Fufus de l'Ouest
- l'index des procédures des familles d'accueil.

Règlement intérieur établi le 20 octobre 2018 à Cesson-Sévigné avec approbation du bureau et en assemblée générale.

La Présidente,
Madame Muriel Chevalier

La Secrétaire,
Madame Audrey Le Ven

Le Trésorier adjoint,
Monsieur Marc Coicaud